

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/08/2025 - 112314 - 2019 B 35388 - 879 079 986 - A.C. RANELAGH

A.C. RANELAGH
Société Par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, Rue du Ranelagh 75016 - PARIS
879 079 986 R.C.S Paris (2019 B 35388)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT PAR LE PRESIDENT
=====

Conformément à son rapport de gestion, le Président a proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, soit la somme de 174.137,69 Euros, au poste report à nouveau actuellement créditeur de 252.832,91 Euros, qui après affectation sera créditeur de 426.970,60 Euros.

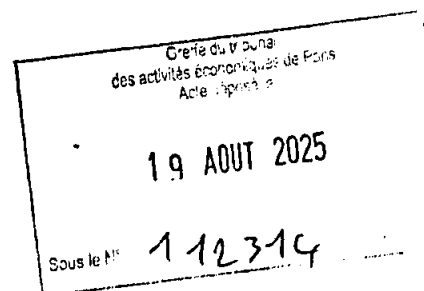
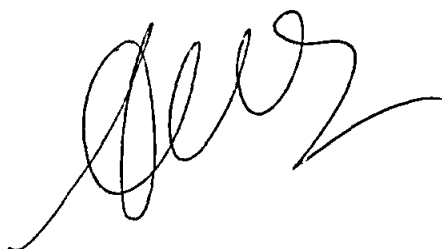
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2025
=====

DEUXIEME DECISION
=====

Affectation des résultats

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, soit la somme de 174.137,69 Euros, au poste report à nouveau, actuellement créditeur de 252.832,91 Euros, et qui après affectation restera créditeur de 426.970,60 Euros.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



A.C. RANELAGH

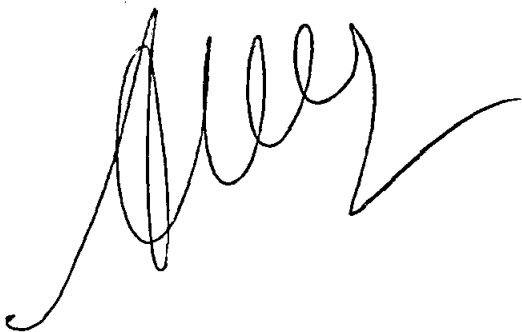
Société Par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 Euros

Siège Social : 79, Rue du Ranelagh 75016 - PARIS

879 079 986 R.C.S Paris (2019 B 35388)

LES COMPTES ANNUELS DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.C. RANELAGH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		79 RUE DU RANELAGH 75016 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 7 9 0 7 9 9 8 6 0 0 0 2 9		Néant		☐	
						Exercice N clos le, 31/12/2024	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AII	590 000	AI		590 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	138 772	AS	112 519	26 253
		Autres immobilisations corporelles	AT	227 787	AU	94 257	133 530
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BII	23 639	BI		23 639
	TOTAL (II)			BJ	980 199	BK	206 776
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	109 582	BU		109 582
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 635	BY		2 635
		Autres créances (3)	BZ	139 340	CA		139 340
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	96 175	CG		96 175	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 955	CI		1 955	
	TOTAL (III)	CJ	349 688	CK		349 688	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 329 888	1A	206 776	1 123 111	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C. RANELAGH</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>5 000</u>)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	
	Report à nouveau	DH	252 832
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	174 137
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	300 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	271 869
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 125
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	23 647
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	690 641
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 123 111
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	690 641
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.C. RANELAGH				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 788 873	FB		FC 3 788 873	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FI		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 788 873	FK		FL 3 788 873	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 22 080	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ 726	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 811 679
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 2 660 691	
	Variation de stock (marchandises)*					FT (1 398)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 424 395	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 10 964	
	Salaires et traitements*					FY 354 321	
	Charges sociales (10)					FZ 77 405	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA 52 260
							GB
							GC
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE
	Autres charges (12)					GE 857	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 579 497	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	232 181	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GII	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 1 854	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP 1 854	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 12 336	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU 12 336	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(10 481)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	221 700	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C. RANELAGH</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		IID	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IIIE 557	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IIIF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IIIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		IIII 557	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			IIII (557)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IIJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			IIK 47 006	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IIL 3 813 534	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IIM 3 639 396	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			IIN 174 137	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IIO
	(2)	Dont produits de locations immobilières		IIV
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *		IIP
		Dont - Crédit-bail immobilier		IHQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		III
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 143	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		IIS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		557		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGH										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	590 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	138 772	KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	202 855	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	17 990	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 942	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	366 560	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	23 639	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	23 639	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	980 199	OH		OJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	590 000	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	138 772	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	202 855	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	17 990	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 942	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY		NG		NH	366 560	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		IJ		2E		2F	23 639	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	23 639	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	980 199	OL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGH										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	85 530	QA	26 988	QB		QC	112 519		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	59 909	QE	20 285	QF		QG	80 194		
	Matériel de transport	QH	4 187	QI	3 598	QJ		QK	7 785		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 888	QM	1 388	QN		QO	6 276		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	154 515	QV	52 260	QW		QX	206 776		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	154 515	OP	52 260	OQ		OR	206 776		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGH								Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
		TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.C. RANELAGH										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	23 639	UV		UW	23 639			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	2 635		2 635					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée) UO			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	31 152		31 152					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	108 188		108 188					
	Charges constatées d'avance			VS	1 955		1 955					
	TOTAUX			VT	167 570	VU	143 930	VV	23 639			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	271 869		271 869						
Personnel et comptes rattachés			8C	15 192		15 192						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	26 354		26 354						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	47 006		47 006						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 718		4 718						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 855		1 855						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	300 000		300 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	23 647		23 647						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	690 641	VZ	690 641						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

 AC RANELAGH Annexe 2024**ANNEXE**

Annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 1 123 112 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le chiffre d'affaires HT est de 3.788.873 euros, dégageant un bénéfice de 174 137 euros.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif intervenu au cours de l'exercice écoulé, ou depuis la clôture de ce dernier, ne mérite d'information particulière.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, définies par les dispositions législatives et réglementaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

L'analyse des postes de l'actif immobilisé n'a pas révélé d'impact significatif pouvant nécessiter une décomposition des biens immobilisés, ou une modification des plans d'amortissements en fonction de leur durée réelle d'utilisation.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au Plan Comptable Général

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

AC RANELAGH Annexe 2024

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

*** Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles**

IMMOBILISATIONS	MODE	DUREE
- Installations techniques	Linéaire	5 ans
- Installations générales	Linéaire	10 ans
- Matériel bureau & informatique	Linéaire	5 ans

*** Composition du capital social**

Le capital social est fixé à 5.000 Euros, divisé en 500 actions de 10 Euros de valeur nominale.

Variation Capitaux Propres	31/12/23	+	-	31/12/24
Capital	5 000 €			5 000 €
Réserve légale	500 €			500 €
Report à nouveau	144 765 €	108 068 €		252 833 €
Résultat	108 067 €	66 070 €		174 137 €
Totaux	258 332 €	174 138 €	- €	432 470 €

*** Mode d'évaluation des stocks**

Les stocks ont été évalués à partir d'un inventaire physique chiffré aux derniers prix des factures d'achats hors taxes.

*** Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Niveau de résultat	Avant impôts	impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	232 182	49 765	182 417
Résultat financier	-10 482	-2 620	-7 862
Résultat exceptionnel	-557	-139	-418
TOTAL	221.143	47.006	174.137

*** Ventilation de l'effectif moyen**

Cadres	1
Employés (tous niveaux)	9
Total	10

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

AC RANELAGH Annexe 2024

CHARGES A PAYER

<u>DETTES SOCIALES</u>		18 230,00 Euros
Congés à payer bruts	15 192,00	
Charges sur congés à payer	3 038,00	
<u>DETTES FISCALES</u>		906,00 Euros
Taxe formation	906,00	
<u>AUTRES DETTES</u>		23 647,00 Euros
EDF	647,00	
Honoraires	9 700,00	
Divers	13 300,00	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>		1 955,00 Euros
Entretien	1 259,00	
Assurances	696,00	

PRODUITS A RECEVOIR

<u>PRODUITS A RECEVOIR</u>		108 188,00 Euros
Ristournes	105 188,00	
ASP	3 000,00	

TABLEAUX DIVERS

- Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	Tableau N° 2054
- Amortissements pratiqués par catégorie	Tableau N° 2055
- Provisions pratiquées par catégorie	Tableau N° 2056
- Echéances des créances & dettes à la clôture	Tableau N° 2057

A.C. RANELAGH
SAS au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, rue du Ranelagh - 75016 - PARIS
879 079 986 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2024**

copie certifiée conforme à l'original



CABINET PNA
Société d'Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie de Paris
SAS à capital variable au minimum de 50.000 Euros - 351 448 121 RCS CRETEIL - APE 6920Z
Siège Social : 12 bis, avenue de la Tourelle - 94100 - SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. 01 43 70 55 44
e-mail : contact@pna-ec.fr

A.C. RANELAGH
SAS au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, rue du Ranelagh - 75016 - PARIS
879 079 986 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C. RANELAGH, relatifs à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

..J...

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

.../...

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St-Maur-des-Fossés, le 19 mai 2025

CABINET PNA

représenté par



Sébastien PESTEL
Commissaire aux comptes